

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 12 FEVRIER 2018 AU PROSPECTUS DE BASE
EN DATE DU 9 OCTOBRE 2017**



**Département du Bas-Rhin
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme) de 750.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 9 octobre 2017 (le **Prospectus de Base**), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le numéro n°17-540 en date du 9 octobre 2017, préparé par le Département du Bas-Rhin (le **Département du Bas-Rhin** ou l'**Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 750.000.000 d'euros (**Euro Medium Term Note Programme**) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la **Directive Prospectus**).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter, d'une part, le budget primitif du Département du Bas-Rhin pour 2018 voté par l'Assemblée Départementale le 11 décembre 2017, la situation de l'endettement du Département au 31 décembre 2017 et d'autre part, de porter à la connaissance des investisseurs la nouvelle notation de l'Émetteur attribuée par l'agence Standard & Poor's. En effet, le 17 novembre 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note du Département du Bas-Rhin de A+/A-1 à AA-/A-1+.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Émetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (<http://www.bas-rhin.fr/le-conseil-departemental/le-conseil-departemental/finances/programme-euro-medium-term-notes-emt>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

A. Description du Département du Bas-Rhin	3
B. Développements récents	15
C. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base	23

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- Les données du budget primitif (BP) pour 2018 voté le 11 décembre 2017 ;
- La situation de l'endettement départemental au 31 décembre 2017 ;
- De porter à la connaissance des investisseurs la nouvelle notation ;
- Les développements récents concernant le Département du Bas-Rhin.

Il s'agit du premier supplément au Prospectus de Base en date du 9 octobre 2017.

A. Description du Département du Bas-Rhin

Les paragraphes suivants complètent les informations contenues et s'insèrent à la suite des informations contenues à la section II « Informations financières » de la partie « Description du Département du Bas-Rhin » du Prospectus de Base (pages 64 à 88).

« 2.5. Le budget primitif pour 2018

Le budget primitif 2018, adopté par l'Assemblée départementale le 11 décembre 2017, s'équilibre en dépenses et en recettes (réelles et ordres) à 1 181 590 428,13 €.

	BP 2017	BP 2018
Budget principal	1 063,2 M€	1 049,70 M€
Fonctionnement	895,7 M€	233,1 M€
Investissement	167,5 M€	816,6 M€

Les montants sont exprimés en millions d'euros

1. Les recettes

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 914,4 M€ au budget primitif 2018.

Recettes de fonctionnement	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018/BP 2017
Dotations d'Etat	169 112 137,69 €	161 076 661,00 €	-8 035 476,69 €
Fiscalité directe	277 448 268,84 €	283 411 518,70 €	+5 963 249,86 €
Fiscalité indirecte	312 800 083,00 €	334 255 476,10 €	+21 455 393,10 €
Recettes sociales	67 333 748,00 €	67 304 980,94 €	-28 767,06 €
Autres recettes	68 981 092,61 €	68 361 111,80 €	-619 980,81 €
Total Recettes de fonctionnement :	895 675 330 ,14 €	914 409 748,54 €	+ 18 734 418,40 €

Les montants sont exprimés en euros

L'évolution des recettes de fonctionnement s'explique presque essentiellement par l'évolution des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec leur forte dynamique constatée en 2017.

Les dotations de fonctionnement de l'Etat

La publication du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018 a traduit les annonces du Président de la République et du Gouvernement intervenues à l'été 2017, à savoir qu'il n'y aurait « pas de baisse brutale des dotations de l'Etat en 2018 ». La loi de programmation sur les finances publiques pour la période 2018-2022 et le PLF proposent que soit établi un « pacte » entre les 319 plus grandes collectivités territoriales de France et le Gouvernement afin qu'elles respectent une norme maximale d'évolution de la dépense. Cette norme serait de l'ordre de +1,2% par an (1,4% pour les Départements). L'absence de respect de cet objectif serait sanctionnée par des baisses de dotation les années suivantes.

Ainsi, pour l'année 2018, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du Département du Bas-Rhin ne connaîtrait d'évolution que liée aux mécanismes traditionnels d'évolution de la DGF. Elle s'établirait à 97,3 M€, soit une diminution de 2,1 M€ par rapport au BP 2017.

Les compensations fiscales passeraient de 4,7 M€ au BP 2017 à 3,8 M€ au BP 2018. Ces compensations sont en baisse régulière depuis plusieurs années.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est gelée depuis des années et représentera donc 6,2 M€ en 2018 comme en 2017. En revanche, les compensations de la réforme fiscale de 2010 qui ont supprimé la taxe professionnelle (Fonds national de garantie individuelle de ressources – FNGIR – et Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP), qui devaient également être gelées, ont connu une première baisse en 2017. Si le FNGIR est bien gelé à 22 M€, le Gouvernement prévoit dans le PLF que la DCRTP connaisse une baisse de -8% au niveau national, soit de l'ordre de -2 M€ pour le Département du Bas-Rhin. La DCRTP s'établirait donc à 23,3 M€ en 2018.

Au total, les dotations de fonctionnement de l'Etat baisseraient de 8 M€ entre le BP 2017 et le BP 2018 et de 3,7 M€ entre la dotation globale 2017 post-DM2 et le BP 2018.

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel des recettes issues de la fiscalité directe départementale inscrit au projet de budget primitif pour 2018 s'élève à 283,4 M€.

Il comprend les produits de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour 187,7 M€, en hausse de 4,2 M€ par rapport au BP 2017 ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui est prévue à hauteur de 81,5 M€ ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dont le montant, 2,3 M€, est en hausse par rapport au BP 2017 (+0,1 M€).

Les recettes perçues au titre des frais de gestion des taxes foncières, transférées aux Départements depuis 2015, sont prévues à hauteur de 11,9 M€ au BP 2018, en légère baisse par rapport au BP 2017 afin de tenir compte de la notification finale 2017.

La fiscalité indirecte

Le montant prévisionnel de la fiscalité indirecte inscrit au projet de budget primitif pour 2018 s'élève à 334,3 M€. Ce produit comprend les impositions suivantes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Un montant de 114 M€ est inscrit au projet de budget primitif pour 2018. Les droits de mutation (DMTO) sont prévus en forte hausse sur la base de la dynamique de hausse observée depuis fin 2015 qui s'est prolongée en 2016 et en 2017. Si la DM2 2017 a réévalué la prévision 2017 à 120 M€, qui sera dépassée en compte administratif pour être plus proche de 135 M€, il convient de rester prudent avec cette recette volatile. Par ailleurs, dans l'attente du montant définitif des DMTO perçus par l'ensemble des Départements en 2017 et des choix de péréquation retenus par le Comité des finances locales, il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 6,8 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO, soit 1,4 M€ de plus qu'au BP 2017 pour tenir compte de la dynamique des DMTO.

La taxe sur les consommations finales d'électricité

La taxe concerne les consommateurs tant professionnels que non professionnels. Le coefficient multiplicateur 2015 a été fixé à 4,25 par délibération du 16 mai 2014. Il évoluera en 2018 eu égard à l'indice moyen des prix hors tabac constaté entre 2016 et 2015. Le produit est prévu à hauteur de 11,5 M€ en 2018 (+0,5 M€) pour tenir compte de l'évolution de la taxe constatée en 2016.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) / TICPE

La loi de généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui se substitue depuis le 1^{er} juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API), est entrée dans son régime de croisière en 2010. Son financement est assuré à titre principal par la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à laquelle se substitue désormais la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant de 68,7M€ qu'il est proposé d'inscrire au projet de budget primitif 2018 est une compensation pérenne qui n'évolue pas.

La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Un montant prévisionnel de 127,6 M€ est prévu au projet de budget primitif 2018. Le montant est en progression par rapport à celui inscrit au BP 2017 (+2 M€), à la fois conforme à l'évolution relativement limitée observée ces dernières années et au montant final perçu au compte administratif 2016.

La taxe départementale d'aménagement (TA)

Son produit prévisionnel s'établit à 5 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017 sur la base du constat de l'exécution en cours en 2017 et du fait que l'Etat pourrait être en fin de période de rattrapage du retard constaté lors de la mise en place de la taxe.

La taxe additionnelle sur la taxe de séjour

Il est proposé d'inscrire un produit de 0,5 M€ au projet de budget primitif 2018, en progression (+0,1 M€ par rapport au BP 2017) pour prendre en compte les résultats constatés de 2016 et les prévisions de 2017. Cette taxe est liée à la taxe de séjour du bloc communal, au taux de 10% du tarif local.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres propositions de recettes de fonctionnement représentent 135,7 M€ au BP 2018, contre 136,3 M€ au BP 2017.

Composées de multiples recettes, elles comprennent notamment un montant important de recettes liées aux compétences sociales.

Les recettes sociales hors RSA

Afin de donner de la lisibilité aux recettes sociales perçues par le Département, la classification présentée dans le tableau ci-dessous a été élaborée.

RECETTES	BP 2017	BP 2018
DOTATIONS CNSA	43,1 M€	39,5 M€
PARTICIPATIONS USAGERS	14,0 M€	17,5 M€
FSE	4,2 M€	4,0 M€
INDUS / TROP PERCUS	2,7 M€	2,7 M€
DIVERS RECETTES SOCIALES	2,0 M€	2,2 M€
PARTICIPATIONS PARTENAIRES	1,2 M€	1,1 M€
PARTICIPATION ETAT ENFANCE	0,2 M€	0,3 M€
TOTAL	67,3 M€	67,3 M€

Les montants sont exprimés en millions d'euros

La principale recette sociale est celle constituée par les compensations versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le montant qu'il est proposé d'inscrire pour la dotation 2018 est ajusté en fonction des premiers effets réellement constatés de la mise en œuvre de la loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

Les prévisions de recettes de participations des usagers (essentiellement des recettes au titre de l'aide sociale à l'hébergement) sont en hausse de 3,5 M€ ; elles sont ajustées en fonction des prévisions 2017, première année complète après la fin du changement de mode de paiement de l'aide sociale pour les personnes âgées.

Les autres prévisions de recettes représentent de moindres montants. Les versements du FSE représentent près de 4 M€ de recettes, les remboursements d'indus et de trop-perçus représentent environ 2,7 M€ et les participations des partenaires (principalement des recouvrements sur d'autres Départements et vis-à-vis des organismes de sécurité sociale) environ 1,1 M€.

Le montant des recettes sociales s'établirait donc à 67,3M€, hors compensation du RSA.

Les autres recettes de fonctionnement

68,4 M€ d'autres recettes de fonctionnement sont prévus, au sein desquels sont comptabilisés les 41,4 M€ de reversement de CVAE par la Région.

Le fonds de solidarité assis sur les DMTO se traduirait par un reversement de solidarité au profit du Bas-Rhin prévu à hauteur de 6,35 M€, ainsi que par un prélèvement de solidarité de 8,4 M€, si bien que le solde s'avèrerait en réalité négatif de plus de 2 M€ pour le Département. Les chiffres définitifs seront notifiés par l'Etat courant 2018.

Outre les remboursements entre tiers publics (entre Etat et Département pour des dépenses de personnels, diverses refacturations entre le budget principal et les budgets annexes, refacturations à l'ATIP, etc.), on peut citer les recettes prévisionnelles suivantes :

	BP 2017	BP 2018
Reversement de solidarité	6,2 M€	6,35 M€
Droits d'entrée et autres recettes du Haut-Koenigsbourg	4,1 M€	4,0 M€
FARPI (fonds d'aide au remboursement des personnels d'internat)	2,4 M€	2,3 M€
Droits d'entrée Vaisseau	0,9 M€	1,0 M€
Redevance d'usage occupation du domaine public par opérateurs télécommunication	0,5 M€	0,5 M€
Location de bâtiments	0,7 M€	1,2 M€

Les montants sont exprimés en millions d'euros

b. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018/ BP 2017
Dotations d'Etat	14 455 512,00	14 455 512,00	0,00
Subventions	15 196 000,00	16 657 000,00	+1 461 000,00
Autres recettes	10 067 122,46	8 174 021,47	-1 893 100,99
Total Recettes d'investissement :	39 718 634,46	39 286 533,47	-432 100,99

Les montants sont exprimés en euros

Les dotations d'investissement de l'Etat

Les dotations d'Etat (14,5 M€) sont composées du FCTVA (8,0 M€), de la Dotation départementale d'équipement des collèges (5,7 M€) et de la DGE (0,8 M€).

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues de tiers qui sont prévues à hauteur de 16,7 M€ au BP 2018. Les principales recettes sont les suivantes : les recettes de délégation de l'ANAH et concernant les aides à la pierre dans le domaine de l'habitat sont prévues à hauteur de 7,4 M€, 4,6 M€ sont également prévus au titre de recettes pour des opérations du CPER dont la maîtrise d'ouvrage est départementale, sont prévus également 0,4 M€ au titre du fonds européen agricole, 1,6 M€ au titre des recettes liées aux aménagements fonciers du Contournement Ouest de Strasbourg, et 0,6 M€ au titre des amendes de police.

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement qui totalisent 8,2 M€ comprennent majoritairement les remboursements d'avances remboursables inscrites à hauteur de 7,5 M€ au BP 2018 et les cessions d'immobilisation à hauteur de 0,5 M€.

Le recours à l'emprunt

Le budget a été préparé de telle sorte que soient tenus les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de respect de la trajectoire d'investissements exposée depuis les orientations budgétaires pour 2016. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, le respect des engagements en investissement, le maintien d'un bon niveau de recettes d'investissement et enfin la progression des recettes de fiscalité indirecte conduisent à ce que le Département dispose d'une capacité de désendettement prévisible dès le budget primitif 2018.

L'endettement constituera un des éléments fondamentaux des « pactes » que le Gouvernement souhaite conclure avec les grandes collectivités car il entend que le secteur public local se désendette sur la période 2017-2022 (à hauteur d'un tiers du stock de dette 2017).

Ainsi, à travers l'inscription d'une prévision de désendettement dans son budget primitif, le Département respecte la deuxième condition des « pactes » financiers avec le Gouvernement. Il est proposé que ce désendettement soit de 17 M€, ce qui correspond à l'augmentation entre le BP 2017 et le BP 2018 des DMTO, traduisant ainsi la prudence du Département vis-à-vis de cette recette volatile.

Le recours à l'emprunt prévu s'élève à 51 M€, soit 17 M€ de moins que le remboursement du capital de la dette prévisionnel prévu en 2018 à hauteur de 68 M€.

Il est également proposé d'inscrire 25 M€ supplémentaires afin de pouvoir procéder à d'éventuels remboursements anticipés, permettant de réemprunter la même somme, mais à des coûts plus intéressants pour le Département. Ce montant n'aura pas d'impacts sur le stock de la dette en fin d'exercice.

2. Les dépenses

Les dépenses proposées au BP 2018 s'élèvent à 1,050 Milliard d'euros contre 1,063 Milliard d'euros au BP 2017. Hors emprunts et gestion de la dette, le budget passe de 935,4 M€ à 936,6 M€, soit une quasi stabilité.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 816,6 M€ au BP 2018 contre 815,4 M€ au BP 2017, soit une augmentation de 0,2%. Elles sont marquées par une forte hausse des dépenses du domaine de l'enfance et une baisse de celles d'administration générale.

a. Les dépenses de fonctionnement

La gestion rigoureuse des exercices passés permet de combiner le développement des politiques départementales avec la stabilité des prévisions des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sociales

Une progression des dépenses sociales de 5,5 M€ est prévue au BP 2018 par rapport au BP 2017, soit +1%.

Les dépenses d'insertion, d'emploi et de lutte contre les exclusions

Les propositions de dépenses d'insertion diminuent de 0,9 % entre le BP 2017 et le BP 2018, passant de 181,4 M€ à 179,9 M€.

Une baisse de -1,0% est prévue pour l'allocation du RSA (soit -1,5 M€) afin de tenir compte de la prévision d'exécution 2017 et de la poursuite des perspectives de baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, grâce au contexte économique global actuel et à la politique de retour à l'emploi menée par le Département.

Les crédits dédiés à l'insertion professionnelle sont proposés en hausse de 0,1 M€ et intègrent les actions prévues au titre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (0,5 M€ totalement compensées par des recettes de l'Etat).

Les dépenses d'autonomie

Les dépenses de la politique autonomie sont prévues à hauteur de 229,7 M€, soit une progression de 1,0 M€ et de +0,4%.

Cette évolution est le résultat d'un rééquilibrage entre les dépenses concernant les personnes âgées (-4,5 M€) et les personnes en situation de handicap (+5,5 M€).

Les prévisions de dépenses concernant les personnes âgées sont évaluées à 103,1 M€ par ajustement aux effets de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) qui se traduit davantage par des progressions de dépenses lissées sur un moyen terme que par un ressaut brutal à partir de son entrée en vigueur en 2016. Le CA 2016 se situait en effet à 99,0 M€, le CA 2017 prévisionnel pourrait se situer autour de 101 à 102 M€, le BP 2018 comporterait donc la prévision d'une poursuite de ce mouvement de hausse régulière.

Les prévisions de dépenses relatives aux personnes en situation de handicap augmentent de 5,5 M€ et passent de 121,1 M€ au BP 2017 à 126,6 M€ au BP 2018. C'est l'accueil en établissement qui connaît une croissance importante (+5%) du fait de :

L'augmentation des dépenses dites d'« amendement Creton » de 1,3 M€ dont le nombre de situations continue à augmenter ;

Les frais d'hébergement hors bénéficiaires d'un « amendement Creton » sont en augmentation de 5,1 M€, soit une hausse de 3,7%, pour faire face à l'augmentation du nombre des bénéficiaires, à la revalorisation des tarifs applicables et à des places nouvelles pour juguler la hausse des « amendements Creton ».

Les dépenses enfance - famille

La proposition de BP 2018 de la politique enfance, jeunesse et famille est en progression de 5,8 M€ (soit +4,6%) et s'établit ainsi à 130,2 M€. La hausse est concentrée sur l'accueil des enfants en établissement (+5,9 M€ soit +7,0%) et le placement familial (+0,6 M€) du fait de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés pris en charge par le Département (+5,1 M€). Le Département continue par ailleurs à renforcer les moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, en alternative à des mesures de placements des enfants.

Les autres évolutions (poursuite des évolutions de la politique jeunes majeurs, évolution des crédits pour les mesures d'AEMO judiciaires) sont de moindre ampleur et soit poursuivent des évolutions déjà amorcées lors des exercices antérieurs, soit s'adaptent aux dépenses définitives constatées au CA 2016 et à la prévision de CA 2017.

Si le contexte de croissance du nombre de mineurs non accompagnés conduit à proposer d'accroître les moyens de prise en charge par les établissements, le Département continue bien de renforcer la prise en charge alternative au placement en établissement, moins coûteuse à terme et qui permet de ne pas séparer les enfants de leurs parents quand cela n'est pas nécessaire. Financièrement, il s'agit d'un choix de long terme dans la mesure où l'investissement dans ces mesures alternatives est porteur d'économies futures.

Enfin, le montant de dépenses pour financer la délégation sociale à la Ville de Strasbourg est proposé en hausse (+0,4 M€) en vue de la finalisation des discussions avec la Ville.

0,26 M€ sont également prévus au BP 2018 pour les actions en faveur des zones urbaines sensibles.

Les dépenses internes

Il est proposé que le Département poursuive en 2018 ses efforts sur les frais liés à l'administration. Ainsi les crédits de fonctionnement pour les services supports, la gestion des bâtiments, le fonctionnement de l'Assemblée et la communication sont proposés en baisse de -0,9 M€ (après une baisse de -2,2 M€ entre le BP 2017 et le BP 2016).

Il est proposé de poursuivre les efforts engagés il y a plusieurs années. Ainsi, par exemple, au sein des services supports, les études externalisées, la reprographie, le coût de la flotte de véhicules, les frais de télécommunication sont proposés en baisse. En matière de gestion des bâtiments, le coût des locations est en baisse. Le budget « communication » connaît une hausse de moins de 0,1 M€ afin de prendre en compte quelques événements exceptionnels en 2018, son niveau étant inférieur de quasiment 50% à celui de 2014.

Parmi les autres dépenses internes du Département, la baisse prévisionnelle significative des dépenses liées aux frais financiers est à relever : -3,3 M€ du fait du contexte de taux bas, de la gestion active de la dette menée par la collectivité et de la baisse du stock de dette initiée en 2016. Les intérêts de la dette et des autres frais financiers passent de 14,4 M€ au BP 2017 à 11,1 M€ au BP 2018.

Enfin, les dépenses de la politique des ressources humaines (133,4 M€ prévus au BP 2018) observent une légère diminution de 0,5% entre le BP 2017 et la proposition d'inscription au BP 2018 afin d'aligner la prévision 2018 sur le CA 2016 et le CA 2017 prévisionnel. De 2017 à 2018, les dépenses de ressources humaines devraient continuer à progresser du fait du GVT (glissement vieillesse-technicité) et de la suite de l'application de la revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (protocole dit « PPCR ») – même si les collectivités restent en attente des décisions nationales dans ce domaine, le Gouvernement ayant annoncé des décalages dans la mise en œuvre de certains aspects du « PPCR ».

Les dépenses de politique publique

Le projet de BP 2018 comporte des mesures fortes de bonne gestion et prévoit le déploiement des contrats départementaux.

Les moyens proposés pour mettre en œuvre les politiques publiques Education, Développement et animation territoriale et Aménagement du territoire évoluent de la manière suivante :

La politique éducation : 19,2 M€ soit une diminution de -2,1 M€

Les crédits proposés diminuent du fait de la baisse des dotations aux collèges publics, obtenue d'une part par la diminution des dépenses de viabilisation, d'autre part du fait de l'application d'une mesure de diminution des fonds de roulement des collèges publics.

La politique développement et animation territoriale : il est proposé que le Département y consacre 18,6 M€, soit +1 M€ par rapport au BP 2017

Il est proposé une inscription budgétaire correspondant à des dépenses ajustées à la baisse au sein de cette politique ainsi qu'à des dépenses en hausse pour soutenir des projets sur les territoires nécessitant des crédits de fonctionnement.

La politique aménagement du territoire : il est proposé d'inscrire 52 M€ soit une évolution positive de +1,8 M€

Cette évolution s'explique principalement par le transfert (pour 1,5 M€) de certaines dépenses de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour des raisons comptables.

b. Les dépenses d'investissement

En vertu de la stratégie présentée à l'Assemblée départementale lors du débat d'orientations budgétaires pour 2017 et confirmée pour 2018, il est proposé que le Département s'engage à hauteur de 120 M€ de dépenses opérationnelles d'investissement dans le cadre du BP 2018.

La section d'investissement du BP 2018 sera ainsi proche de la structure proposée dans les orientations budgétaires.

- 69,3 M€ de dépenses de maîtrise d'ouvrage dont :
 - 34,3 M€ pour la maîtrise d'ouvrage dite « récurrente »
 - 35,0 M€ pour les projets routiers (10 M€), les collèges (15 M€) et autres (10 M€ consacrés notamment à la mise en œuvre de la stratégie immobilière, aux travaux du Haut-Koenigsbourg, aux aménagements fonciers en particulier pour le COS, à la résorption des zones blanches) ;
- 50,8 M€ de subventions d'investissement dont :
 - Les subventions dites « récurrentes » (en particulier celles qui relèvent de l'habitat) pour 17,7 M€
 - les subventions dédiées aux projets portés par des partenaires pour 33,1 M€.

Cette structure de la section d'investissement permet au Département d'entretenir son patrimoine notamment routier et bâtementaire, de développer des projets qu'il porte en maîtrise d'ouvrage, éventuellement avec le soutien d'autres partenaires, et d'honorer les engagements pris vis-à-vis de tiers comme les Communes, les Intercommunalités, l'Université ou l'Etat. Elle garantit également la possibilité pour le Département d'engager les contrats départementaux en 2018.

La stratégie sur le mandat adoptée courant 2017 est donc confortée par le projet de BP 2018 qui permettra notamment la poursuite du déploiement du « plan d'actions éducatives et collèges » et du « plan territoires connectés et attractifs ».

Ci-dessous le détail des dépenses par politique :

Politique	Libellé Politique	Pour Mémoire Budget Primitif 2017	VENTILATION	
			Projet Primitif 2018	Variations 2018/BP 2017
0	Total Investissement	136 634 875,90	121 136 300,00	-15 498 575,90
0	Total Fonctionnement	179 602 800,87	174 525 085,76	-5 077 715,11
0	Administration générale	316 237 676,77	295 661 385,76	-20 576 291,01
1	Total Investissement	80 000,00	350 646,00	270 646,00
1	Total Fonctionnement	12 048 303,00	12 438 460,00	390 157,00
1	Action sociale de proximité	12 128 303,00	12 789 106,00	660 803,00
2	Total Investissement	0,00	2 951 554,40	2 951 554,40
2	Total Fonctionnement	228 774 748,00	229 738 932,00	964 184,00
2	Autonomie	228 774 748,00	232 690 486,40	3 915 738,40
3	Total Investissement	88 421,61	480 319,78	391 898,17
3	Total Fonctionnement	181 448 155,14	179 855 775,55	-1 592 379,59
3	Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	181 536 576,75	180 336 095,33	-1 200 481,42
4	Total Investissement	0,00	443 146,45	443 146,45
4	Total Fonctionnement	124 432 864,00	130 184 665,16	5 751 801,16
4	Enfance, jeunesse et famille	124 432 864,00	130 627 811,61	6 194 947,61
5	Total Investissement	24 508 000,00	32 568 185,03	8 060 185,03
5	Total Fonctionnement	21 285 000,00	19 222 100,00	-2 062 900,00
5	Education	45 793 000,00	51 790 285,03	5 997 285,03
6	Total Investissement	39 703 742,35	24 748 802,45	-14 954 939,90
6	Total Fonctionnement	17 644 839,00	18 636 032,00	991 193,00
6	Développement et animation territoriale	57 348 581,35	43 484 834,45	-13 963 746,90
7	Total Investissement	46 784 166,78	50 431 791,48	3 647 624,70
7	Total Fonctionnement	50 158 047,95	51 984 485,95	1 826 438,00
7	Aménagement du territoire	96 942 214,73	102 416 277,43	5 474 062,70
	Total général Investissement	247 799 206,64	233 110 745,59	-14 688 461,05
	Total général Fonctionnement	815 394 757,96	816 585 536,42	1 190 778,46
	Total général	1 063 193 964,60	1 049 696 282,01	-13 497 682,59

Les montants sont exprimés en euros

2.6. La situation de l'endettement au 31 décembre 2017

En 2017, le recours à l'emprunt s'est élevé à 20 M€. Le remboursement de capital a été de 91,00 M€ dont 22,6 M€ de remboursements anticipés.

En conséquence, le stock de dette est passé de 692,6 M€ au 31/12/2016 à 621,6 M€ au 31/12/2017 (-71,00 M€).

Le Département du Bas-Rhin a poursuivi ces dernières années une stratégie d'équilibre relatif au sein de l'encours entre emprunts à taux fixes et emprunts à taux variables : les emprunts à taux variables représentent 46% de l'encours à fin 2017. Le taux d'intérêt moyen est de 1,71 % en 2017.

Au regard de la « charte Gissler » qui traduit un code de bonne conduite convenu entre établissements bancaires et collectivités locales, 100% de l'encours de dette du Département est classé A1, le moins risqué de la classification.

L'objectif proposé pour 2018 est de maintenir le stock de dette du Département sous le seuil de 700 M€ et de poursuivre le désendettement entamé en 2016 grâce à la préservation d'une épargne nette significative, d'un bon niveau de cofinancement des projets du Département et à une fine programmation pluriannuelle des investissements.

En 2018, l'enveloppe globale d'investissement proposée au Budget primitif s'élève à 120M€, conformément à la trajectoire financière du mandat que s'est fixé le Département et rappelée dans les Débats d'Orientations Budgétaires présentés le 23 octobre 2017. Dans l'équilibre global du Budget primitif présenté, ce montant permet une diminution du stock de dette de 17 M€ : avec un remboursement du capital de la dette de 68 M€, le recours à l'emprunt prévisionnel s'établirait donc à 51 M€.

L'exécutif départemental inscrit donc, dès le vote du budget 2018, une prévision de réduction du stock de la dette du Département de 17 M€.

Un montant de 25 M€ est par ailleurs proposé en dépenses et recettes pour d'éventuelles opérations de refinancement (remboursement anticipé suivi d'un appel à l'emprunt d'un montant équivalent mais à un taux plus faible) – ce qui porte le total prévisionnel de l'appel à l'emprunt à 76 M€.

La stratégie du Département consisterait ainsi à couvrir son besoin de financement en partie par des emprunts bancaires classiques, pour une autre partie par le recours à des emprunts obligataires, avec un espace possible pour les placements privés. »

Notation financière du Département

Le paragraphe suivant remplace la dernière phrase de la section III « Notation financière du Département » de la partie « Description du Département du Bas-Rhin » du Prospectus de Base (page 88).

« L'agence Standard & Poor's, le 17 novembre 2017 a relevé les notes de long terme de A+ à AA- et de court terme de A-1 à A-1+ du Département, perspective stable. »

B. Développements récents

Une nouvelle partie « Développements récents » est insérée dans le prospectus de base. Cette partie s'insère à la suite de la section III « Notation financière du Département » de la partie « Description du Département du Bas-Rhin » du Prospectus de Base (page 88).

Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P Global Ratings relève les notes du Département du Bas-Rhin de 'A+/A-1' à 'AA-/A-1+' grâce à une amélioration de la liquidité et des performances budgétaires. La perspective est désormais stable.

PARIS, le 17 novembre 2017. S&P Global Ratings relève les notes de référence à long terme et à court terme du Département du Bas-Rhin à 'AA-' et 'A-1+' respectivement contre 'A+' et 'A-1' auparavant. La perspective associée à la note à long terme est désormais stable.

Dans le même temps, nous relevons la note du programme EMTN de 750 millions d'euros de 'A+' à 'AA-' et celle du programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») de 75 millions d'euros de 'A-1' à 'A-1+'.

Perspective : stable

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel le Bas-Rhin serait en mesure de maintenir une liquidité forte ainsi qu'une forte maîtrise des dépenses durant les deux prochaines années.

Scénario pessimiste

Nous pourrions être amenés à baisser les notes du Département si la situation de liquidité se détériorait, avec un ratio de couverture du service de la dette en-dessous de 120%, ou si un relâchement du pilotage budgétaire donnait lieu à un affaiblissement des performances budgétaires.

Scénario optimiste

Nous pourrions relever les notes si le Département affichait un pilotage encore plus fort des dépenses, lui permettant de réduire son niveau d'endettement en-dessous de 60% des recettes de fonctionnement ou de présenter une capacité de désendettement structurellement inférieure à 3 ans. Dans ce scénario, nous pourrions revoir positivement notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières du Bas-Rhin. Nous pourrions également être amenés à revoir les notes du Bas-Rhin si nous révisions à la hausse notre appréciation du cadre institutionnel des départements français durant les deux prochaines années.

Synthèse

Le relèvement des notes du Bas-Rhin traduit notre anticipation selon laquelle le Département maintiendra un ratio de couverture du service de la dette structurellement au-dessus de 120%, conformément à notre précédent scénario optimiste. Nous anticipons également des excédents de financements structurels grâce à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'à une pression moindre sur les recettes de fonctionnement du fait de la

stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à partir de 2018, après une baisse durant quatre années consécutives.

Le Département sera en mesure de dégager des excédents de financement et de continuer à se désendetter, tout en maintenant une situation de liquidité forte

Nous considérons désormais la situation de liquidité du Bas-Rhin comme forte. Le Département a en effet augmenté sa couverture du service de la dette grâce à une augmentation du montant disponible sur ses instruments de trésorerie ainsi qu'à une amélioration de ses performances budgétaires. Au cours des douze prochains mois, le Bas-Rhin devrait disposer d'une ligne de trésorerie pour un montant total de 40 millions d'euros et de lignes revolving pour un plafond de 9 millions d'euros. Nous estimons que l'encours moyen disponible sur ces instruments de trésorerie et le solde moyen de trésorerie - que nous anticipons à 81 millions d'euros - devraient couvrir plus de 120% du service annuel de la dette, estimé à 81 millions d'euros. Par ailleurs, nous continuons à considérer que le Département dispose d'un accès satisfaisant à la liquidité externe, d'autant plus qu'il a été en mesure d'accroître le montant de ses instruments de trésorerie. De plus, nous considérons que le Bas-Rhin bénéficie de flux de trésorerie prévisibles et réguliers, en particulier les dotations de l'Etat et les reversements de fiscalité.

Dans notre scénario central, le Département maintiendrait des performances budgétaires très fortes. Le taux d'épargne brute que nous anticipons pour 2017 (13,1%) est plus élevé que dans notre précédent scénario central (10,0%) ainsi que dans notre précédent scénario optimiste (10,6%), malgré une nouvelle baisse de la DGF. Ces performances sont dues à une croissance plus élevée qu'attendu des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ainsi qu'à une moindre croissance des dépenses sociales, en particulier les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) ainsi que les dépenses relatives aux personnes âgées. L'amélioration des performances budgétaires est également permise par le pilotage étroit de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, y compris les autres dépenses sociales et les dépenses de personnel, ainsi que toutes les dépenses non obligatoires. En ce qui concerne la section d'investissement, nous anticipons un excédent de financement après investissements s'élevant à 5,2% des recettes totales en 2017, grâce à une épargne brute élevée et à des réalisations en matière d'investissement plus faibles en comparaison de notre précédent scénario central. Dans ce précédent scénario, nous projetions un excédent de 0,2% des recettes totales, alors que notre scénario optimiste affichait un excédent de 1,5%. Dans notre scénario central actuel, les dépenses d'investissement s'établiraient à 98 millions d'euros en 2017, contre 151 millions d'euros en 2016, étant donné que le Département a soldé un nombre important d'engagements passés au titre des investissements en 2016.

Durant la période 2018-2019, nous anticipons une légère détérioration des sections de fonctionnement et d'investissement du fait d'un niveau plus faible de DMTO et de l'intention de l'Exécutif d'augmenter l'effort d'investissement de la collectivité. Néanmoins, les résultats d'exécution devraient rester en ligne avec des performances budgétaires très fortes. Nous considérons que le Département utiliserait en partie sa flexibilité budgétaire, bien que nous la considérons faible, pour respecter ses objectifs budgétaires. Du fait de la nature de ses compétences, en particulier l'action sociale, les dépenses de fonctionnement (85% des dépenses totales en 2016) n'offrent que peu de marges de manœuvre. Toutefois, le Département a été en mesure de maintenir une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement malgré cette faible flexibilité, et nous anticipons une moindre pression sur les recettes de fonctionnement étant donnée la stabilisation de la DGF à partir de 2018.

Par conséquent, le Bas-Rhin continuerait à réduire son endettement consolidé, que nous projetons à 74% des recettes

de fonctionnement en 2019, contre 82% en 2016. Le Département a rempli son objectif de contenir sa dette directe en-dessous de 700 millions d'euros dès l'année 2016 - en ligne avec sa stratégie financière - et nous anticipons que cette dernière s'établira en-dessous de 600 millions d'euros d'ici à 2019. Les charges financières devraient également rester modérées à 1,3% des recettes de fonctionnement en moyenne entre 2017 et 2019.

Nous estimons que les risques associés aux engagements hors bilan sont modérés. Les entités « satellites » du Département interviennent dans des domaines variés tels que le développement économique, le logement et l'aménagement. Nous estimons que la situation financière de ces entités est satisfaisante. Par ailleurs, les garanties d'emprunt (hors celles incluses dans la dette consolidée), qui représentaient 59% des recettes de fonctionnement en 2016, sont essentiellement liées au secteur du logement social pour lequel nous estimons que l'environnement réglementaire et financier national limite les risques. Néanmoins, nous resterons attentifs aux impacts des récentes annonces gouvernementales sur le secteur du logement social, en particulier la baisse potentielle des loyers sociaux.

Le Bas-Rhin continuera à bénéficier d'une gouvernance et d'une gestion financières fortes ainsi que d'un contexte économique favorable

Le Bas-Rhin est un Département situé dans la Région Grand Est et dont la population atteint 1,1 million d'habitants. Ses indicateurs socio-économiques sont très favorables dans un contexte national et international. Nous estimons que le PIB par habitant s'élevait à 32 800 euros en 2016. L'économie départementale est ouverte et diversifiée, avec une composante industrielle forte. Cependant, malgré ces atouts, la croissance réelle du PIB départemental reste proche de la moyenne nationale et en-dessous de ses pairs franciliens.

Nous considérons que la gouvernance et la gestion financières fortes du Bas-Rhin continueront à bénéficier à sa qualité de crédit. Selon nous, le Département fait preuve d'une grande transparence dans la communication de ses informations financières, d'une prospective financière réaliste et très détaillée, d'un pilotage budgétaire de qualité, d'une volonté d'optimisation des dépenses et d'une gestion de la dette et de la liquidité prudente. Nous relevons également un engagement fort de l'Exécutif et de l'Administration à préserver la situation budgétaire et à limiter la hausse de l'endettement par une forte maîtrise des dépenses. Nous considérons que ce contrôle compense en partie des dépenses de fonctionnement très rigides, du fait de la nature des compétences des départements français.

Notre appréciation du cadre institutionnel des départements français reste moins favorable que celle des autres échelons territoriaux français. Selon nous, les départements font face à des déséquilibres structurels entre leurs recettes et leurs dépenses dans un contexte de faible flexibilité budgétaire et d'exposition forte aux cycles économiques et immobiliers. Le contexte actuel globalement favorable sur le marché de l'immobilier et la stabilité attendue des transferts de l'Etat après quatre années de baisse atténuent la pression sur les finances départementales. Néanmoins, ces dernières restent exposées à un retournement du marché de l'immobilier alors que les restes à charge en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) restent importants, même si la croissance nationale des dépenses de revenu de solidarité active (RSA) ralentit. Nous resterons donc attentifs à une réforme éventuelle du financement des AIS ainsi qu'aux contractualisations à venir entre l'Etat et chaque Département en matière d'évolution des dépenses et de l'endettement.

Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08

armelle.sens@spglobal.com

Contacts analytiques

- Ghita Lamriki, Paris
- Mehdi Fadli, Paris

Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques financières et économiques du Département du Bas-Rhin					
(En millions d'euros)	2015	2016	2017(SC)	2018(SC)	2019(SC)
Recettes de fonctionnement	962	977	927	921	927
Dépenses de fonctionnement	833	825	805	808	816
Épargne brute	129	153	122	113	111
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	13,4	15,6	13,1	12,3	11,9
Recettes d'investissement	34	30	26	22	23
Dépenses d'investissement	152	151	98	108	133
Solde de financement après investissements	11	32	49	27	0
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	1,1	3,1	5,2	2,9	0,0
Remboursement du capital de la dette	74	94	98	67	64
Emprunts nouveaux	85	70	20	30	58
Solde final	28	13	-24	-5	0
Recettes fiscales modifiables à la hausse (% recettes de fonctionnement)	20,2	20,4	21,6	22,2	22,5
Dépenses d'investissement (% dépenses totales)	15,4	15,5	10,9	11,8	14,0
Dette directe en fin d'année	719	695	616	579	574
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	74,8	71,1	66,5	62,9	62,0
Dette consolidée en fin d'année	834	837	758	721	716
Dette consolidée (% recettes de fonctionnement)	83,1	82,1	78,3	74,9	73,9
Charges financières brutes (% recettes de fonctionnement)	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2
PIB local par habitant (en euros)*	32 528	32 779	33 291	33 901	34 534
PIB national par habitant (en euros)*	33 002	33 386	34 113	34 953	35 820

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

Source: Comptes 2015-2016 du Département du Bas-Rhin retraités par S&P Global Ratings ; Projections S&P Global Ratings 2017-2019 ; Insee et Eurostat pour les données économiques

*Estimations S&P Global Ratings

Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des scores pour le Département du Bas-Rhin*	
Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Évolutif mais équilibré
Économie	Forte

Tableau 2

Synthèse des scores pour le Département du Bas-Rhin* (cont.)	
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Faible
Performances budgétaires	Très fortes
Liquidité	Forte
Poids de la dette	Modéré
Engagements hors-bilan	Modéré

*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques : France

Sovereign Risk Indicators, 13 octobre 2017

Méthodologie et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, 30 juin 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, 15 octobre 2009
- Use Of CreditWatch And Outlooks – 14 septembre 2009
- Institutional Framework Assessments For Non-U.S. Local And Regional Governments, 21 avril 2016
- Finances des collectivités locales : vers une poursuite de la consolidation budgétaire ?, 10 octobre 2017
- Research Update: France 'AA/A-1+' Ratings Affirmed; Outlook Stable, 6 octobre 2017

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau « Synthèse des scores » publié ci-dessus. Le comité a constaté l'amélioration des performances budgétaires, désormais « très fortes » contre « fortes » auparavant, ainsi que de la liquidité, désormais « forte » contre « adéquate » auparavant. Les autres facteurs de notation demeurent inchangés.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions

prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans le présent communiqué de presse.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages.

Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.

Copyright © 2017 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.

C. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Strasbourg, le 12 février 2018

Département du Bas-Rhin

Place du Quartier Blanc

67000 Strasbourg

France

Représenté par Monsieur Christophe GARNIER

Directeur Général des Services du Conseil Départemental



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro n°18-036 en date du 12 février 2018 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés, ni approbation de l'opportunité de l'opération.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.